

PROCÈS-VERBAL
71^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
15 septembre 2020
Visioconférence zoom
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

- PRÉSENTS :** M. Yves Carignan, président
M. Gilles Tremblay, vice-président
Mme Chantal Friset, secrétaire en remplacement de M. Christian Gagné
Mme Rose-Lise Arrelle
M. Jean Bélanger
Mme Roxane Borgès Da Silva
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Carole Ducharme
Mme Corinne Favier
Mme Nathalie Gadbois
M. Louis Gaudreau
Mme Lynn Grégoire
Dr Jean-René Houle
Mme Claire Pagé
Mme Miriam Tessier
- EXCUSÉ(S) :** Dr Jacques Blais
M. Christian Gagné
- INVITÉS(S) :** Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique par intérim et adjointe au PDG
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières
M. Martin Delage, directeur de la logistique
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels
Mme Nadine Tessier, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services
Dr. Alain Bestavros, médecin examinateur
M. Alex Battaglini, directeur administration de l'enseignement universitaire et de la recherche
Mme Marie-Audrey Bourbonnais, présidente du conseil multidisciplinaire
- RÉDACTION:** Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 15 septembre ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Document déposé :

. 2_Projet_ODJ_CA_2020 09 15

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du

15 septembre 2020 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 15 septembre 2020, tel que présenté.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé par les membres du conseil d'administration.

3.2 Présentation du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du CISSS de Laval pour l'année 2019-2020

Mme Nadine Tessier, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, accompagnée du médecin examinateur coordonnateur, Dr Alain Bestavros, présente le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du CISSS de Laval pour l'année 2019-2020. Le rapport fait état de l'ensemble des activités et dossiers traités par le Bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de Laval, lequel a été approuvé par le conseil d'administration le 13 juillet 2020 et sera transmis au MSSS au plus tard le 30 septembre 2020.

En terminant, Dr Bestavros tient à remercier la direction générale, particulièrement Mme Geneviève Bélanger-Jasmin pour sa grande contribution.

3.3 Nominations intérimaires et contractuelles de commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services

M. Yves Carignan demande au conseil d'administration d'autoriser le président-directeur général de procéder à la nomination de commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, de façon contractuelle et intérimaire, pour une période de 6 mois renouvelable.

RÉSOLUTION : 2020 09 1729

Nominations intérimaires et contractuelles de commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement;

ATTENDU l'absence temporaire de Mme Hélène Bousquet, commissaire aux plaintes au CISSS de Laval;

ATTENDU la nomination intérimaire de Mme Nadine Tessier, commissaire adjointe, au poste de commissaire aux plaintes;

ATTENDU la nécessité de combler temporairement le poste de commissaire adjointe;

ATTENDU d'autoriser le président-directeur général de procéder à la nomination de commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, de façon contractuelle et intérimaire, pour une période de 6 mois renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise, à l'unanimité, le président-directeur général de nommer, de façon contractuelle et intérimaire, les commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services suivantes pour une période de 6 mois renouvelable.

- Mme France Dumont
- Mme Brigitte St-Pierre

3.4 Demande d'autorisation pour l'achat d'analyseurs d'hématologie

Document déposé:

. 3.4_(1)_LET_Ouellet_Dadoun-DAubry_AO_Hématologie

M. Martin Delage de la direction de la logistique doit procéder à l'acquisition d'analyseurs d'hématologie automatisés pour certains laboratoires de la Grappe de service OPTILAB LLL.

Le 29 juin 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a autorisé le remplacement de tous les analyseurs de la Grappe LLL, excluant ceux des laboratoires de Saint-Jérôme et Sainte-Agathe. Considérant l'ampleur et la criticité du dossier, le MSSS a explicitement autorisé le CISSS de Laval à procéder à la publication d'un appel d'offres, et ce, sans recourir aux appels d'offres en commun.

Le CISSS de Laval sollicite l'approbation du conseil d'administration d'autoriser la Direction de la logistique à lancer un appel d'offres. Ce dernier portera sur l'acquisition de vingt-trois (23) nouveaux équipements ainsi que l'achat des réactifs, les contrats de service et les interfaces informatiques pour la durée de vie des équipements.

RÉSOLUTION: 2020 09 1730

Demande d'autorisation pour l'achat d'analyseurs d'hématologie

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle nécessitant des analyses de laboratoire;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval utilise un parc d'équipement d'analyseurs d'hématologie qui nécessite un remplacement;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé, le 29 juin 2020, le remplacement des analyseurs d'hématologie de la Grappe LLL, excluant ceux de Saint-Jérôme et de Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval doit lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'analyseurs d'hématologie, de réactifs et le contrat de service associés;

ATTENDU QUE la valeur pour ce contrat pour une durée maximale de 10 années est estimée à 11 M\$ (excluant les indexations et les taxes);

ATTENDU QUE l'analyse financière de ce renouvellement a été effectuée et approuvée par la direction des ressources financières;

ATTENDU QUE la « *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016 requiert une résolution

lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$.

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 14 septembre 2020, d'autoriser M. Martin Delage, directeur de la logistique, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 11,6 M\$ pour une durée maximale de 10 années tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval autorise unanimement M. Martin Delage, directeur de la logistique, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 11,6 M\$ pour une durée maximale de 10 années tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

Aucune question est posée.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Le tableau des suivis des dossiers est déposé pour information.

6 Rapport d'activités

6.1 Rapport du président

Le président informe les membres du conseil d'administration de correspondances reçues. La première, provenant du cabinet du maire de la ville de Laval remerciant le CISSS de Laval et la Direction de la santé publique pour le soutien et l'accompagnement avec le déploiement des camps de jour municipaux 2020.

La deuxième correspondance, provenant de la famille d'un usager concernant son appréciation en lien avec le nouveau programme de soins palliatifs pour les personnes vivant avec une insuffisance cardiaque en phase préterminale et terminale.

6.2 Rapport de la présidente-directrice générale par intérim

La présidente-directrice générale adjointe informe les membres du conseil d'administration que la région de Laval est en code jaune et que tout est relativement stable.

Présentement, la direction est à finaliser son travail sur le plan de la 2^e vague qui doit être transmis au MSSS d'ici le 30 septembre 2020. Quelques enjeux persistent dont les ressources humaines, les laboratoires, qui sont à pleine capacité, et la recherche de sites non traditionnels pour les zones rouges et zones désignées vertes.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2020

Document déposé :

. 7.1.1_ODJ_CA_2020 06 11

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 11 juin 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2020, tel que présenté.

7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 juillet 2020

Document déposé :

. 7.1.2_Procès_verbal_assemblée spéciale_13 juillet 2020

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 13 juillet 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 juillet 2020, tel que présenté.

7.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 août 2020

Document déposé :

. 7.1.3_Procès_verbal_CA_Spécial_2020 08 03

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 3 août 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 août 2020, tel que présenté.

7.1.4 Rapport annuel d'activités et rapport financier des comités des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2019-2020

Document déposé:

. 7.1.4_(1)_2020 09 02_2019-2020 CUCI consolidé avec annexes VF2

Le rapport annuel d'activités et le rapport financier du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2019-2020 est déposé pour adoption.

RÉSOLUTION: 2020 09 1731

Rapport annuel d'activités et rapport financier des comités des usagers du CISSS de Laval (CUCI) pour l'exercice financier 2019-2020

ATTENDU QUE selon la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales, les CISSS nouvellement créés doivent mettre en place un comité des usagers du centre intégré (CUCI), lequel est responsable de l'ensemble des comités des usagers présents dans les établissements fusionnés ou regroupés sous le CISSS;

ATTENDU QUE selon l'article 212 de la LSSSS, les comités des usagers doivent chaque année soumettre un rapport d'activités au conseil d'administration de l'Établissement et transmettre une copie de ce rapport au MSSS (article 212, LSSSS);

ATTENDU QUE selon la circulaire 2016-021, la reddition de comptes du CUCI se fait auprès du conseil d'administration de son établissement. Elle permet au comité de rendre compte de ses activités et de ses dépenses, ainsi que celles des comités sous sa responsabilité. Pour les CISSS, cette responsabilité est confiée au CUCI.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de Laval :

- . reçoit et prend acte du *Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI)*;
- . reçoit et prend acte du rapport financier spécifique aux revenus reportés 2019-2020 du comité des usagers du CISSS de Laval (CUCI);
- . transmettra au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au plus tard le 30 septembre, cette reddition de comptes ainsi que la description des suivis qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par son CUCI.

7.1.5 Modifications à la composition du *Comité de gestion des risques du CISSS de Laval*

Une demande pour la modification à la composition du Comité de gestion des risques du CISSS de Laval est déposée pour adoption.

RÉSOLUTION: 2020-09-1746

Modifications à la composition du Comité de gestion des risques du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le règlement encadrant la structure et le fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de Laval a été approuvé à la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2016;

ATTENDU l'assignation de Mme Geneviève Goudreault à titre de directrice générale adjointe par intérim;

ATTENDU la réception par la présidente du comité de gestion des risques de l'avis de désistement de Mme Geneviève Goudreault à titre de représentante du président directeur-général du CISSS de Laval;

ATTENDU la nécessité de remplacer Mme Goudreault au comité de gestion des risques;

ATTENDU la recommandation de candidature de Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice

de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique à titre intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux approuve unanimement la nomination de Mme Geneviève Bélanger-Jasmin à titre de représentante du président directeur-général au comité de gestion des risques en remplacement de Mme Geneviève Goudreault.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Ajouts et retraits de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

Document déposé:

. 7.2.1_(1)_Tableau - Signataires autorisés à la RAMQ_annexe 1_V2_Annexe 1

Dans un objectif de conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) entourant le processus de signature des demandes de paiement des médecins du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval pour les modes de rémunération autres qu'à l'acte, l'établissement a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement apporté en cours d'année à la liste des signataires autorisés en fonction du plan de délégation adopté le 20 septembre 2018. La RAMQ en sera informée dans un délai de 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

Ainsi, le CISSS de Laval doit procéder à l'ajout et au retrait des signataires autorisés identifiés au tableau l'annexe 1.

RÉSOLUTION: 2020 09 1732

Ajouts et retraits de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant la mise à jour des signataires autorisés;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels doit autoriser l'ajout, la modification et le retrait de signataires autorisés;

ATTENDU QUE les signataires autorisés, dont la fonction figure au plan de délégation du CISSS de Laval, ont la responsabilité d'attester l'exactitude des demandes de paiement qui leur sont soumises;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement à la liste des signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la liste révisée des signataires de l'annexe 1 et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet.

7.2.2 Démission de médecins spécialistes, médecins de famille et pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part d'un médecin spécialiste et de médecins famille ont été déposées en conformité avec l'article

20.4 du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION : 2020 09 1733

Démission de médecins spécialistes, médecins de famille et pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 3 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur (e) : Alexandre Nakao Odashiro, Anato-mo-pathologiste - Permis 11-184 :
Démission en date du 21 août 2020

Docteur (e) : Marcus Mazurek, neurologue – Permis 18-730 :
Démission en date du 30 septembre 2020

MÉDECINS DE FAMILLE

Docteur (e) : Tu Anh Nguyen, médecin de famille- Permis 03-167 :
Démission en date du 2 juin 2020

Docteur (e) : Billee Athalansy Praseuth, médecin de famille – 11-412 :
Démission en date du 31 août 2020

Docteur (e) : Line Desrosiers, médecin de famille – 91-255 :
Retraite en date du 31 décembre

Docteur (e) : André Bonneau, médecin de famille – 81-525 :
Retraite en date du 31 décembre 2020

Docteur (e) : Magdalena Padureanu, médecin de famille – 06-176 :
Démission en date du 29 juin 2020

Docteur (e) : Alain J.S. Sandouk, médecin de famille – 96-038 :
Démission en date du 13 octobre 2020

Docteur (e) : Pierre Ouellette, médecin de famille – 77-324 :
Retraite en date du 23 novembre 2020

PHARMACIENNES

Madame Valérie Lauzière, pharmacienne– 205365 :
Démission en date du 7 août 2020

Madame Amélie Garneau, pharmacienne– 206388 :
Démission en date du 29 août 2020

7.2.3 Modification de statut et de privilèges de médecin de familles et spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

. 7.2.3_(1)_02-Lettre - Modifications de statut et privilèges médecins

Les modifications de statut et de privilèges présentées au conseil d'administration sont conformes au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant les modifications apportées aux privilèges d'un spécialiste et des médecins de famille.

RÉSOLUTION: 2020 09 1734

Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les modifications de statut et privilèges de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 5 juin 2020;

ATTENDU QUE les membres concernés ont été informés des modifications de privilèges rattachées à leur nomination;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de privilèges entérinées à la séance du 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval accepte unanimement les modifications de privilèges des membres dont les détails sont identifiés à l'annexe 2:

- . Docteur Amichai Grunbaum, biochimiste médical
- . Docteure France De Carufel, médecin de famille
- . Docteure Laurence Duchesne, médecin de famille
- . Docteure Mihai-Catalin Penes, médecin de famille

7.2.4 Création de la règle d'utilisation d'hydromorphe en perfusion continue

Document déposé:

- . 7.2.4_(1)_Lettre -création_règle d'utilisation hydromorphe perfusion

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) ainsi que le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*, le chef du Département de pharmacie a le mandat d'élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques et des modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances de l'établissement, de même que les critères de validité des ordonnances, y compris les ordonnances verbales. Ces règles permettent ainsi de préciser l'encadrement et la mise à jour des pratiques médicales et de soins infirmiers et d'assurer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques aux usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Dans la démarche d'élaboration des règles, une consultation a été faite auprès de la direction des soins infirmiers, direction des services professionnels, direction des services multidisciplinaires et des chefs de départements cliniques.

RÉSOLUTION: 2020 09 1935

Création de la règle d'utilisation d'hydromorphe en perfusion continue

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP 29 avril 2020 recommande au conseil d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation d'hydromorphe en perfusion continue au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la création de la règle d'utilisation d'hydromorphe en perfusion continue au CISSS de Laval.

7.3 Affaires cliniques

7.3.1 Modifications mineures au Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de Laval

Le *Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de Laval* est déposé pour adoption suite à des modifications mineures.

RÉSOLUTION; 2020 09 1736

Modifications mineures au Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire

ATTENDU QUE le conseil exécutif du conseil multidisciplinaire a modifié le règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été adopté à l'assemblée générale annuelle (AGA) du *Conseil multidisciplinaire du CISSS de Laval* le 10 septembre dernier;

ATTENDU QUE ce projet de règlement doit être approuvé par le conseil d'administration, conformément à l'article 229 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ;

ATTENDU QUE le conseil multidisciplinaire recommande au conseil d'administration d'approuver

le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement le projet de *Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de Laval*.

7.3.2 Politique de gestion des réfrigérateurs pour les médicaments

Document déposé:

. 7.3.2_(0)_Fiche_Politique_gestion des réfrigérateurs

La *Politique de gestion des réfrigérateurs pour les médicaments du CISSS de Laval* est déposée pour adoption. Il s'agit d'une nouvelle politique en suivi de non conformités suite à l'Agrément de mai 2019.

RÉSOLUTION : 2020 09 1737

Politique de gestion des réfrigérateurs pour les médicaments

ATTENDU QUE la politique sur la gestion des réfrigérateurs à médicaments est une nouvelle RPP;

ATTENDU le suivi requis en octobre 2020 de non-conformité découlant de l'Agrément de mai 2019 pour le critère 2.4 de la norme gestion des médicaments stipulant que « *le comité interdisciplinaire établit des procédures pour chaque étape du processus de gestion des médicaments* »;

ATTENDU la non-conformité identifiée lors l'Agrément de mai 2019 du critère 12.3 qui s'énonce comme suit : « *Des conditions appropriées sont maintenues dans les aires d'entreposage des médicaments afin de protéger la stabilité des médicaments* »

ATTENDU QU'en documentant de façon formelle et en encadrant le processus, il sera plus facile d'effectuer des audits ;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa rencontre tenue le 8 septembre 2020, d'adopter la *Politique sur la gestion des réfrigérateurs pour les médicaments du CISSS de Laval*;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur la gestion des réfrigérateurs à médicaments du CISSS de Laval*.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Nomination de nouveaux médecins de famille, spécialistes et pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.

Document déposé:

. 8.1_(1)_01-Lettre -Nominations_médecins

Dr. Alain Turcotte présente les nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et pharmaciens membres du *Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval*. Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des règlements de leur département ainsi que du Règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION: 2020 09 1738

Nomination de nouveaux médecins de famille, spécialistes et pharmaciens membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* sont à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de combler les postes identifiés au Plan des effectifs médicaux (PEM);

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 5 juin 2020;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du 3 septembre 2020

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leur statut et privilèges;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la nomination des nouveaux membres suivants :

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteure Malika Boumati, biochimiste médicale – Permis 13-293

STATUT : Membre actif - Période applicable : 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

Docteure Julie Fattal, anesthésiologiste – Permis 19-322

STATUT : Membre actif - Période applicable : 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

Docteure Laïla Samy, pneumologue – Permis 17-587

STATUT : Membre actif - Période applicable : 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

MÉDECINS DE FAMILLE

Docteur Simon Bergeron-Vaillancourt, médecin de famille – Permis 18-899

STATUT : Membre associé - Période applicable: 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

Docteure Audrey Forget, médecin de famille – Permis 17-816

STATUT : Membre actif - Période applicable: 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

Docteure Odette Préfontaine, médecin de famille – Permis 98-440

STATUT : Membre actif - Période applicable: 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

Docteur Mostafa El-Diwany, médecin de famille – Permis 17-834

STATUT : Membre actif - Période applicable: 15 septembre 2020 au 8 novembre 2020

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Présentation du Rapport annuel 2019-2020 du Conseil multidisciplinaire du CISSS de Laval

Documents déposés:

- . 9.1_(1)_Rapport annuel 2019-2020 du comité multidisciplinaire;
- . 9.1_(2)_AXES PRIORITAIRES et PLAN D'ACTION 2018-2021.

M. Benoit Tétreault, présente Mme Marie-Audrey Bourbonnais, nouvelle présidente du conseil multidisciplinaire et lui souhaite la bienvenue. Mme Bourbonnais poursuit et présente le *Rapport annuel 2019-2020 du Conseil multidisciplinaire du CISSS de Laval*. Elle revoit avec les membres du conseil d'administration les faits saillants, les réalisations et perspectives du CM.

Un membre soumet une motion pour reconnaître le travail exceptionnel du comité multidisciplinaire.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval félicite le comité multidisciplinaire pour le travail exceptionnel accompli en période de COVID-19.

9.2 Contrat d'affiliation du CISSS de Laval - Université de Montréal

Document déposé:

- . 9.2_(1)_Contrat d'affiliation UdeM approuvé par la ministre 2019

M. Alex Battaglini dépose, pour adoption, le Contrat d'affiliation du CISSS de Laval et de l'Université de Montréal. Ce contrat d'affiliation servira à la réalisation d'activités d'enseignement et de recherche tel que prévu à l'article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme McCann, a informé le CISSS de Laval par lettre le 20 décembre 2019, qu'elle soutient les démarches du CISSS de Laval de signer un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal. Le contrat d'affiliation signé par les parties doit être acheminé à la Direction des affaires universitaires à l'automne 2020 avec les quatre annexes exigées.

RÉSOLUTION: 2020 09 1739

Contrat d'affiliation CISSS de Laval – Université de Montréal

ATTENDU QUE l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

ATTENDU QUE l'Établissement, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après désignée la « Loi modifiant l'organisation »), a consulté et obtenu l'autorisation de la ministre de la Santé et des

Services sociaux afin de conclure le présent contrat;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5 b) du Contrat d'affiliation, les Parties doivent convenir, préalablement à la signature du présent contrat, des modalités applicables en matière de santé et de sécurité au travail pour les Étudiants, les Chercheurs et personnel de recherche et les Enseignants qui réalisent des activités au sein de l'Établissement en application du présent contrat ainsi que des responsabilités attribuables à chacune des Parties en cette matière.

ATTENDU QUE L'Université de Montréal produira un document confirmant son engagement, dont copie sera annexée au contrat (annexe II).

ATTENDU QUE les Parties veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

ATTENDU QUE les Parties déclarent que le présent contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

ATTENDU QUE les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

ATTENDU QUE l'Établissement a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

ATTENDU QUE des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des d'activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspécialisés;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspécialisés qu'il offre;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences sociales;

ATTENDU QUE l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation et de recherche;

ATTENDU QUE l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux

programmes de soins et de services de l'Établissement dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

ATTENDU QUE l'Établissement dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire.

ATTENDU QUE l'Établissement consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

ATTENDU QUE les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par l'Établissement et par l'Université;

ATTENDU QUE les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

ATTENDU QU'après la signature du contrat d'affiliation il sera nécessaire de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables aux parties.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval adopte unanimement le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et autorise le président-directeur générale à le signer lorsque toutes les conditions seront rencontrées.

9.3 Contrat d'affiliation CISSS de Laval – Université McGill

Document déposé:

. 9.3_(1)_Contrat d'affiliation MCGILL version 3.1 -Version Word

M. Alex Battaglini dépose pour adoption le Contrat d'affiliation du CISSS de Laval et de l'Université McGill. Ce contrat d'affiliation servira à la réalisation d'activités d'enseignement et de recherche tel que prévu à l'article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme McCann, a informé le CISSS de Laval par lettre le 20 décembre 2019, qu'elle soutient les démarches du CISSS de Laval de signer un contrat d'affiliation avec l'Université McGill. Le contrat d'affiliation signé par les parties doit être acheminé à la Direction des affaires universitaires à l'automne 2020 avec les quatre annexes exigées.

RÉSOLUTION: 2020 09 1740 **Contrat d'affiliation CISSS de Laval – Université McGill**

ATTENDU QUE l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

ATTENDU QUE l'Établissement, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services*

sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après désignée la « Loi modifiant l'organisation »), a consulté et obtenu l'autorisation de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de conclure le présent contrat;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5 b) du Contrat d'affiliation, les Parties doivent convenir, préalablement à la signature du présent contrat, des modalités applicables en matière de santé et de sécurité au travail pour les Étudiants, les Chercheurs et personnel de recherche et les Enseignants qui réalisent des activités au sein de l'Établissement en application du présent contrat ainsi que des responsabilités attribuables à chacune des Parties en cette matière.

ATTENDU QUE L'Université McGill a produit un document confirmant son engagement, dont une copie est annexée au contrat (annexe II).

ATTENDU QUE les Parties veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

ATTENDU QUE les Parties déclarent que le présent contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

ATTENDU QUE les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

ATTENDU QUE l'Établissement a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

ATTENDU QUE des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des d'activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspecialisés;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspecialisés qu'il offre;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences sociales;

ATTENDU QUE l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation

et de recherche;

ATTENDU QUE l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux programmes de soins et de services de l'Établissement dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

ATTENDU QUE l'Établissement dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire.

ATTENDU QUE l'Établissement consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

ATTENDU QUE les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par l'Établissement et par l'Université;

ATTENDU QUE les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

ATTENDU QU'après la signature du contrat d'affiliation il sera nécessaire de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables aux parties.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval adopte unanimement le contrat d'affiliation avec l'Université McGill et autorise le président-directeur générale à le signer lorsque toutes les conditions seront rencontrées.

9.4 Contrat d'affiliation CISSS de Laval - École nationale d'administration publique

Document déposé:

. 9.4_(1)_B Contrat d'affiliation ENAP approuvé par la ministre 2019_v3

M. Alex Battaglini explique que le CISSS de Laval désire conclure un Contrat d'affiliation pour la réalisation d'activités d'enseignement et de recherche tel que prévu à l'Article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2).

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme McCann, a informé le CISSS de Laval par lettre le 20 décembre 2019, qu'elle soutient les démarches du CISSS de Laval de signer un contrat d'affiliation avec l'École nationale d'administration publique. Le contrat d'affiliation signé par les parties doit être acheminé à la Direction des affaires universitaires à l'automne 2020 avec les quatre annexes exigées.

RÉSOLUTION: 2020 09 1741

Contrat d'affiliation CISSS de Laval – École nationale d'administration publique

ATTENDU QUE l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation

avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

ATTENDU QUE l'Établissement, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après désignée la « Loi modifiant l'organisation »), a consulté et obtenu l'autorisation de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de conclure le présent contrat;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5 b) du Contrat d'affiliation, les Parties doivent convenir, préalablement à la signature du présent contrat, des modalités applicables en matière de santé et de sécurité au travail pour les Étudiants, les Chercheurs et personnel de recherche et les Enseignants qui réalisent des activités au sein de l'Établissement en application du présent contrat ainsi que des responsabilités attribuables à chacune des Parties en cette matière.

ATTENDU QUE L'ÉNAP produira un document confirmant son engagement, dont copie sera annexée au contrat (annexe II).

ATTENDU QUE les Parties veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

ATTENDU QUE les Parties déclarent que le présent contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

ATTENDU QUE les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

ATTENDU QUE l'Établissement a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

ATTENDU QUE des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des d'activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspecialisés;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspecialisés qu'il offre;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences

sociales;

ATTENDU QUE l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation et de recherche;

ATTENDU QUE l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux programmes de soins et de services de l'Établissement dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

ATTENDU QUE l'Établissement dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire.

ATTENDU QUE l'Établissement consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

ATTENDU QUE les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par l'Établissement et par l'Université;

ATTENDU QUE les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

ATTENDU QU'après la signature du contrat d'affiliation il sera nécessaire de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables aux parties.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval adopte unanimement le contrat d'affiliation avec L'École nationale d'administration publique et autorise le président-directeur générale à le signer lorsque toutes les conditions seront rencontrées.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Coûts additionnels COVID-19 prévus au 31 mars 2021 (P4)

Document déposé:

. 12.1.1_5.3_(1)_P04_NomESSS_Couts_COVID

M. Sylvain Simard présente, à titre informatif, les coûts additionnels COVID-19 au 31 mars 2021.

12.1.2 Budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2020-2021

Documents déposés:

- . 12.1.2_(1)_5.5_Arbre de décision_Codification dépense;
- . 12.1.2_(2)_5.5_Présentation RR-446_20-21_projet (1);
- . 12.1.2_(3)_5.5_20-FA-00197_LET_Bud_Initiaux 2020-2021;
- . 12.1.2_(4)_5.5_20-FA-00197_PJ1_Budget initial_2020-2021;
- . 12.1.2_(5)_5.5_20-FA-00197_PJ2_Avances non incluses;
- . 12.1.2_(6)_5.5_20-FA-00197_PJ3_Index_revenus_2020-2021;
- . 12.1.2_(7)_5.5_20-FA-00197_PJ4_Cotisations des établis_20-21;
- . 12.1.2_(8)_5.5_20-FA-00197_PJ5_Répondants DOB;
- . 12.1.2_(9)_5.5_20-FA-00197_PJ6_Org.reg_financement 20-21;
- . 12.1.2_(10)_5.5_Page100-00_203-00_RR446_2020-2021;
- . 12.1.2_(11)_5.5_R13_Lettre de déclaration 20200915_projet.

M. Sylvain Simard présente le budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2020-2021 conformément aux orientations gouvernementales relatives à l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux ainsi qu'à la circulaire à l'égard de la planification budgétaire (03.01.61.02), le conseil d'administration des établissements publics doit adopter un budget de fonctionnement en équilibre concilié avec le budget initial reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

La façon sommaire, le CISSS de Laval présente une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 1 015 049 000 \$, soit des revenus et des charges en équilibre.

Les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 n'ont pas été tenus en compte dans le budget détaillé. Ces coûts sont estimés à 230 745 081 \$ pour l'exercice financier 2020-2021 selon la reddition de comptes transmise au MSSS le 15 août 2020. Afin de permettre la distinction des coûts additionnels de la pandémie, un arbre de décision a été transmis aux cadres du CISSS de Laval.

Un membre du conseil d'administration tient à reconnaître l'équipe de la Direction des services financiers pour l'excellent travail fait en lien avec le développement de l'arbre de décisions pour la codification des dépenses reliées à la COVID. Il s'agit d'un excellent outil de travail pour soutenir le mécanisme décisionnel.

RÉSOLUTION 2020 09 1742
Budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2020-2021

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU QUE le 3 juillet 2020, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2020-2021;

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 14 septembre 2020, d'adopter le Budget 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval:

- . Adopte unanimement le Budget 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval comme présenté, soit un budget de revenus et dépenses de 1 015 049 000 \$, respectant l'équilibre budgétaire;
- . Autorise unanimement le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes;
- . Adopte le Budget 2020-2021 du CISSS de Laval comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision des revenus et des charges combinées du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 1 015 049 000 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut un dépassement au titre des médicaments au montant de 13 963 178 \$ dont le financement est actuellement examiné par le MSSS.

12.1.3 Régime d'emprunt à long terme

Documents déposés:

- . 12.1.3_(1)_5.6_Tableau_MSSS-00060804 (dépenses à financer);
- . 12.1.3_(2)_5.6_Autorisation-00060801_Lettre;
- . 12.1.3_(3)_5.6_20190710_Résolution.

M. Sylvain Simard présente, pour adoption, le régime d'emprunt à long terme. Le 15 juillet dernier, l'établissement a reçu, de la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'autorisation d'instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2021, des emprunts à long terme d'au plus 40 963 014,35 \$.

Le remboursement de ces emprunts (capital et intérêts) sera effectué directement par le MSSS.

RÉSOLUTION: 2020 09 1743
Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 40 963 014,35 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020;

SUR LA PROPOSITION du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, il est unanimement résolu :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 40 963 014,35 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
- 3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
- 4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
- 5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président-directeur général; la présidente-directrice générale adjointe; la directrice générale adjointe; ou le directeur des ressources financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

12.1.4 Nomination de l'auditeur externe 2020-2021

À la suite du processus d'appel d'offres (AO 2018-037) tenu en octobre 2018, les services d'audit externe ont été confirmés à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). L'entente est d'une période de trois ans, pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au coût de 80 000 \$ par an pour une somme globale de 240 000 \$ plus taxes.

De plus, en vertu de l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*, le conseil d'administration de l'établissement doit nommer avant le 30 septembre de chaque exercice financier, l'auditeur retenu pour l'exercice financier en cours.

RÉSOLUTION: 2020 09 1744 **Nomination de l'auditeur externe 2020-2021**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*, le conseil d'administration de l'établissement doit nommer avant le 30 septembre de chaque exercice financier, un auditeur pour l'exercice financier en cours;

ATTENDU QU'en vertu d'un appel d'offres (AO-2018-037) tenu en octobre 2018, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été retenue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et du service des approvisionnements;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de la rencontre tenue le 14 septembre 2020, de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur du CISSS de Laval

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur du CISSS de Laval pour une période de trois ans, pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au coût de 80 000 \$ par an, pour une somme globale de 240 000 \$ plus taxes. En conformité avec l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*, le CISSS de Laval nomme la firme RCGT auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

12.1.5 Offre de financement

Documents déposés:

- . 12.1.5_(1)_5.8_LO RNO & AMEND 2020-08-26;
- . 12.1.5_(2)_5.8_ANNEXE A.

M. Sylvain Simard présente le contrat de services bancaires aux membres du conseil d'administration pour approbation et autorisation au directeur des ressources financières et au président-directeur général du CISSS de Laval à signer les ententes.

RÉSOLUTION: 2020 09 1945 **Offre de financement**

ATTENDU la fin de l'offre de renouvellement et d'amendement de financement de la Banque Nationale;

ATTENDU la possibilité de négocier de gré à gré l'entente de services bancaires selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, article 37 des contrats de service;

ATTENDU QUE l'article 82, du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval*, stipule que sur recommandation du président-directeur général ou du directeur des ressources financières, le conseil d'administration désigne la ou les institutions financières avec lesquelles l'établissement effectue des transactions;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 14 septembre 2020, de désigner la Banque Nationale comme institution financière avec laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval effectuera ses emprunts à court terme, et ce, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval désigne unanimement la Banque Nationale comme institution financière avec laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval effectuera ses emprunts à court terme, et ce, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance est déposée.

14 DIVERS

Considérant le travail exceptionnel accompli par les médecins de l'équipe SIAD en lien à la COVID-19 de la première vague, le conseil d'administration transmettra une lettre de remerciement aux médecins impliqués ainsi qu'à tous les membres de l'équipe SIAD.

15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval est prévue le 15 octobre 2020.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du conseil d'administration du 15 septembre 2020 est levée à 20 h 21.

Le président,



Yves Carignan

Le secrétaire,



Chantal Friset

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
		CLSC du Ruisseau-Papineau CLSC des Mille-Iles CLSC du Marigot CISSS de Laval CLSC Ouest-de-l'île Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	91112 91252 91302 94415 95512 00443 07841		
Dahan, Philippe (Dr)	Chef du Service d'orthopédie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	17 octobre 2019	
Dandavino, Alexandre-H. (Dr)	Chef du Département de médecine spécialisée par intérim	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	31 janvier 2019 28 janvier 2020	
Demers, Sabrina (Dre)	Chef du Service d'hémo-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose CLSC des Mille-Iles	00443 90602 91252	20 sept. 2018	
Desrosiers, Line (Dre)	Chef du Service IVG	CLSC et GMF-U du Marigot Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean CISSS de Laval	91302 15615 94415	20 sept. 2018	
Dolmajian, Jennifer (Dre)	Chef du Service de chirurgie plastique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Dongo, Claudia (Dre)	Chef de service local Pathologie (Optilab LLL)	Hôpital Pierre Le Gardeur	01413	20 sept. 2018	
Dumas, Richard (Dr)	Chef du Service d'endocrinologie	Centre de services ambulatoire de Laval Hôpital de la Cité-de-la-Santé	07841 00443	21 mars 2019	
Duong, Frédéric (Dr)	Chef du Service de gériatrie spécialisée	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoire de Laval Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement de Sainte-Dorothée	00443 07841 16465 12315	21 mars 2019	
Durocher, France (Dre)	Chef du Département de gynécologie-obstétrique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	17 octobre 2019	
Flanagan, Guy (Dr)	Chef du Département de chirurgie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Fortin, Marie-Andrée (Dre)	Chef du Service de radio-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Frare, Paola (Dre)	Chef du Service de consultation-liaison	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Friset, Chantal	Présidente-directrice générale adjointe	CISSS de Laval	94415	18 avril 2019	
Gagné, Christian	Président-directeur général	CISSS de Laval	94415	21 mars 2019	
Gravel, Jean-François (Dr)	Chef du Service de chirurgie buccale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Grenier, Louis-Pierre	Chef du Service de médecine interne	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	16 mars 2020	
Hamel, Pascale (Dre)	Chef du Département de pédiatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	14 nov. 2019	
Internoscia, Karine (Dre)	Chef de service Pédiatrie (incluant la pédiatrie sociale-centre jeunesse)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval CPS de Laval CPS de Laval – St-Paul CPS de Laval – Pont-Viau	00443 18283 81165 81215 81375	21 mars 2019	
Jammal, Marie-Paule (Dre)	Chef du Service d'urologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	20 sept. 2018	

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
Keu, Khun Visith (Dr)	Chef du Service de médecine nucléaire	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Lalancette, Linda (Dre)	Chef du Département de médecine de laboratoire (Optilab LLL)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre hospitalier régional de Lanaudière Hôpital Pierre-Le Gardeur Hôpital de St-Eustache Hôpital régional de St-Jérôme Hôpital de Mont-Laurier Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil (Lachute) Hôpital Laurentien (Ste-Agathe) Centre de services de Rivière-Rouge	00443 00853 01413 01453 01443 01423 01273 01433 00783	20 sept. 2018	
Lamothe, François (Dr)	Chef de service local Microbiologie (Optilab LLL)	Hôpital de St-Eustache	01453	20 sept. 2018	
Langlais, Jean-Sébastien (Dr)	Chef du Service de neurologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval CISSS de Laval	00443 07841 94415	20 sept. 2018	
Langlais, Rebecca (Dre)	Chef du Service de pneumologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles CISSS de Laval	00443 90692 91252 94415	20 sept. 2018	
Laroche, Jean-Philippe (Dr)	Chef du Service - Soins palliatifs	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose	00443 90692	10 juillet 2020	
Larocque, Annie (Dre)	Chef du Service de dermatologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Lauzon-Laurin, Anaïs (Dre)	Chef de service local Microbiologie (Optilab LLL)	Centre hospitalier régional de Lanaudière	00853	20 sept. 2018	
Lavoie, Catherine (Dre)	Chef du Service trans-grappe hématologie (Optilab LLL)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre hospitalier de Lanaudière Hôpital Pierre Le Gardeur Centre hospitalier de St-Eustache Centre hospitalier de St-Jérôme Centre hospitalier de Mont-Laurier Centre hospitalier d'Argenteuil Centre hospitalier Laurentien Centre de services de Rivière-Rouge CISSS de Laval	00443 00853 01413 01453 01443 01423 01273 01433 00783 94415	20 sept. 2018	
Lavoie, Yannick (Dre)	Chef du Service de maladies infectieuses	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Leblanc, Mélanie (Dre)	Chef du Service GMF-U Cité-de-la-Santé	Hôpital de la Cité-de-la-Santé GMF-U Cité-de-la-Santé	00443 40441	20 sept. 2018	
Lespérance, Bernard (Dr)	Chef de Service local hématologie (Optilab LLL)	Hôpital de St-Eustache	01453	20 sept. 2018	
Lussier, Christian (Dr)	Chef de service local Pathologie (Optilab LLL)	Hôpital de St-Eustache	01453	20 sept. 2018	
Mansour, Samer (Dr)	Chef du Service d'hémodynamie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Marquis, Hélène (Dre)	Chef du Service d'ophtalmologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	20 sept. 2018	
Massé, Janick (Dre)	Chef du Service trans-grappe pathologie (Optilab LLL)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre hospitalier de Lanaudière Hôpital Pierre Le Gardeur Centre hospitalier de St-Eustache	00443 00853 01413 01453	20 sept. 2018	

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
		Centre hospitalier de St-Jérôme Centre hospitalier de Mont-Laurier Centre hospitalier d'Argenteuil Centre hospitalier Laurentien Centre de services de Rivière-Rouge	01443 01423 01273 01433 00783		
Migner-Laurin, Gabrielle (Dre)	Chef du Service de soins critiques spécialisés	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Montigny, Martine (Dre)	Directrice adjointe des services professionnels	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles Centre d'hébergement Fernand-Larocque Centre d'hébergement Sainte-Dorothée Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement Rose-de-Lima CLSC du Ruisseau-Papineau CLSC et GMFU du Marigot CISSS de Laval Centre de services ambulatoires de Laval	00443 90692 91252 10875 12315 15615 16465 18205 91112 91302 94415 07841	20 septembre 2018	
Montminy-Metivier, Stéphane (Dr)	Chef de service trans-grappe Hématologie (Optilab LLL)	Hôpital régional de St-Jérôme Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre hospitalier régional de Lanaudière Hôpital Pierre Le Gardeur Centre hospitalier de St-Eustache Centre hospitalier de Mont-Laurier Centre hospitalier d'Argenteuil Centre hospitalier Laurentien (Ste-Agathe) Centre de services de Rivière-Rouge Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil (Lachute)	01443 00443 00853 01413 01453 01423 01273 01433 00783 01273	20 sept. 2018 17 juillet 2020	
Montpetit, Patrick (Dr)	Chef du Département de chirurgie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Morand, Marcel (Dr)	Chef du Service de physiothérapie	Centre de services ambulatoires de Laval Hôpital de la Cité-de-la-Santé	07841 00443	21 mars 2019	
Morin, Bruno (Dr)	Chef du Département d'imagerie médicale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose Centre de services ambulatoires de Laval Hôpital juif de réadaptation CISSS de Laval	00443 90692 07841 04213 94415	20 sept. 2018	
Nadeau, Étienne (Dr)	Chef du Service de gastro-entérologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	20 sept. 2018	
Nguyen, Thérèse (Dre)	Chef du service Hébergement (CHSLD-UTH-Louise Vachon)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre d'hébergement Sainte-Dorothée Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement Rose-de-Lima Centre d'hébergement Fernand-Larocque Résidence Louise-Vachon (CRDI Normand-Laramée)	00443 12315 15615 16465 18205 10875 10673	31 janvier 2019	
Ouellette, Pierre (Dr)	Chef du Service - Soins palliatifs	Centre d'hébergement Rose-de-Lima Hôpital de la Cité-de-la-Santé	18205 00443	15 nov. 2018	
Païement, Catherine (Dre)	Chef du Service d'hospitalisation / UHB	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	6 mai 2020	
Prévost, Claude (Dr)	Chef du Département de santé publique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Prud'homme, Louis (Dr)	Chef du Service de néphrologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	20 sept. 2018	

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
		Centre d'hébergement Fernand-Larocque Centre d'hébergement Sainte-Dorothée Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement Rose-de-Lima CLSC de Sainte-Rose CLSC du Ruisseau-Papineau CLSC des Mille-Îles CLSC et GMFU du Marigot CISSS de Laval	10875 12315 15615 16465 18205 90692 91112 91252 91302 94415		
Pucella, Élisabeth (Dre)	Chef du Service - Soins palliatifs	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Maison de soins palliatifs de Laval	00443 40440	20 sept. 2018	
Rabinovitch, Daniel (Dr)	Chef du Service de neurologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval CISSS de Laval	00443 07841 94415	1 ^e juin 2020	
Raymond Nicolas (Dr)	Chef du Service d'hématologie-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC de Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	00443 90692 91252	1 ^e juin 2020	
Roy, Annie (Dre)	Chef du Service de cardiologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	20 sept. 2018	
Roy, Sébastien (Dr)	Chef du Département d'anesthésiologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	28 janvier 2020	
Ruz, Ricardo (Dr)	Chef du Service de chirurgie vasculaire	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	20 sept. 2018	
Saher, Fouad (Dr)	Chef du Département de psychiatrie par intérim Chef du Service d'urgence psychiatrique Chef du Service de pédopsychiatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Saint-Jean, Maude (Dre)	Chef du Service microbiologie et maladies infectieuses	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	20 sept. 2018	
Sans, Dimitri (Dr)	Chef de service local Microbiologie (Optilab LLL)	Hôpital Pierre Le Gardeur	01413	20 sept. 2018	
Santikyan, Sarkis (Dre)	Chef de service local Hématologie (Optilab LLL)	Centre hospitalier régional de Lanaudière	00853	20 sept. 2018	
Sharabyani, Feryal (Dre)	Chef du Service Réadaptation et dépendance (HJR – UTRF – clinique de la douleur)	Hôpital juif de réadaptation Centre d'hébergement Sainte-Dorothée Hôpital de la Cité-de-la-Santé	04213 12315 00443	31 janvier 2019	
Sirois, Jennifer (Dre)	Chef de service trans-grappe anatomo-pathologie (Optilab LLL)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre hospitalier régional de Lanaudière Hôpital Pierre Le Gardeur Centre hospitalier de St-Eustache Centre hospitalier de St-Jérôme Centre hospitalier de Mont-Laurier Centre hospitalier d'Argenteuil Centre hospitalier Laurentien (Ste-Agathe) Centre de services de Rivière-Rouge Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil (Lachute)	00443 00853 01413 01453 01443 01423 01273 01433 00783 01273	17 juillet 2020	
Susser, Stéphanie Rebecca (Dre)	Chef du Service de médecine préventive et surveillance de l'état de santé	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	20 sept. 2018	

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
	Chef du service Santé environnementale et santé au travail			31 janvier 2019	
Tardif, Patrick (Dr)	Chef du Département de médecine d'urgence	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Trinh, Ba Truc (Dr)	Chef du Service O.R.L.	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CISSS de Laval	00443 94415	20 sept. 2018	
Turcotte, Alain (Dr)	Directeur des services professionnels Et Chef par intérim du département de médecine générale	Hôtel Quality Suites	08673	27 mai 2020	
		Centre d'hébergement Le Couvent	08683		
		CISSS de Laval	94415		
		Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443		
		CLSC des Mille-Îles	91252		
		CLSC de Sainte-Rose	90692		
		Centre hospitalier régional de Lanaudière	00853		
		Hôpital Pierre Le Gardeur	01413		
		Centre hospitalier de St-Eustache	01453		
		Centre hospitalier de St-Jérôme	01443		
		Centre hospitalier de Mont-Laurier	01423		
		Centre hospitalier d'Argenteuil	01273		
		Centre hospitalier Laurentien	01433		
		Centre de services de Rivière-Rouge	00783		
		Hôpital juif de réadaptation	04213		
		CRDJA de Laval	10503		
		CRDJA Cartier	10603		
		Résidence Louise-Vachon (CRDI Normand-Laramée)	10673		
		Centre d'hébergement Fernand-Larocque	10875		
		CRDI Normand-Laramée (point de service)	11213		
		Centre d'hébergement Sainte-Dorothée	12315		
Centre d'hébergement Idola-St-Jean	15615				
Centre d'hébergement Rose-de-Lima	18205				
Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval	18283				
Centre de réadaptation en dépendance Bienville	18983				
Centre d'hébergement Rose-de-Lima (soins palliatifs)	48490				
CPS de Laval	81165				
CPS de Laval – St-Paul	81215				
CPS de Laval – Pont-Viau	81375				
CLSC du Ruisseau-Papineau	91112				
CLSC et GMFU du Marigot	91302				
CLSC Ouest-de-l'île	95512				
Centre de services ambulatoires de Laval	07841				
Centre d'hébergement La Pinière	16465				
Maison de soins palliatifs de Laval	40440				
GMF-U Cité-de-la-Santé	40441				
Vachon, François (Dr)	Chef adjoint du Département de médecine générale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC des Mille-Îles CLSC de Sainte-Rose Centre hospitalier régional de Lanaudière Hôpital Pierre Le Gardeur Centre hospitalier de St-Eustache Centre hospitalier de St-Jérôme	00443 91252 90692 00853 01413 01453 01443	23 mars 2020	

SIGNATAIRE	TITRE ADMINISTRATIF	SITE	CODE	Date du CA : confirmation privilège de signature*/ajout	Date du CA : Retrait / modification d'installation
		Centre hospitalier de Mont-Laurier Centre hospitalier d'Argenteuil Centre hospitalier Laurentien Centre de services de Rivière-Rouge Hôpital juif de réadaptation CRDJA de Laval CRDJA Cartier Résidence Louise-Vachon (CRDI Normand-Laramée) Centre d'hébergement Fernand-Larocque CRDI Normand-Laramée (point de service) Centre d'hébergement Sainte-Dorothée Centre d'hébergement Idola-St-Jean Centre d'hébergement Rose-de-Lima Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval Centre de réadaptation en dépendance Bienville Centre d'hébergement Rose-de-Lima (soins palliatifs) CPS de Laval CPS de Laval – St-Paul CPS de Laval – Pont-Viau CLSC du Ruisseau-Papineau CLSC et GMFU du Marigot CLSC Ouest-de-l'Île Centre de services ambulatoires de Laval Centre d'hébergement La Pinière Maison de soins palliatifs de Laval GMF-U Cité-de-la-Santé	01423 01273 01433 00783 04213 10503 10603 10673 10875 11213 12315 15615 18205 18283 18983 48490 81165 81215 81375 91112 91302 95512 07841 16465 40440 40441		
Vaillant, Nathalie (Dre)	Chef du Service - Prise en charge (S.C. CLSC/GMF) Chef du Service – SAD/SIAD	CLSC des Mille-Îles Centre d'hébergement Fernand-Larocque Centre d'hébergement La Pinière CISSS de Laval	91252 10875 16465 94415	20 sept. 2018	
Vézina, Martin (Dr)	Chef du Service suivi intensif dans le milieu (SIM)	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	21 mars 2019	
Zenagui, Soumaya (Dre)	Chef de service local Biochimie (Optilab LLL)	Centre hospitalier régional de Lanaudière	00853	20 sept. 2018	

*Infolettre 075 du 29 mai 2018

Légende : Ajout **Ajout**
Retrait ~~Retrait~~

Date de mise à jour : 6 août 2020
Direction des services professionnels

ANNEXE 2

Résolution : 2020 09 1734

Conseil d'administration du 15 septembre 20200

Modifications de statut et de privilèges d'un spécialiste et de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Amichaï Grunbaum, biochimiste médical, permis 14-207 : la modification de votre statut de membre actif au statut de membre associé a été accepté.

STATUT ACTUEL : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

- Département(s) : Médecine spécialisée, Médecine de laboratoire
- Service(s) : Biochimie clinique, Biochimie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre intégré de services de première ligne de l'Ouest-de-l'île, CLSC et CHSLD Sainte-Rose, CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot, Hôpital juif de réadaptation et Hôpital Laurentien
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre associé

- Département(s) : Médecine spécialisée, Médecine de laboratoire
- Service(s) : Biochimie clinique, Biochimie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre intégré de services de première ligne de l'Ouest-de-l'île, CLSC et CHSLD Sainte-Rose, CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot, Hôpital juif de réadaptation et Hôpital Laurentien
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale

MÉDECINS DE FAMILLE

Docteur France De Carufel, médecin de famille, permis 90-077 : l'ajout du service SAD/SIAD et des installations complémentaires CLSC et CHSLD Sainte-Rose et CLSC du Ruisseau-Papineau à vos privilèges de pratique actuels ont été acceptés.

STATUT: Membre conseil

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF)
- Installation de pratique principale : Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre conseil

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF), SAD/SIAD
- Installation de pratique principale : Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC et CHSLD Sainte-Rose et CLSC du Ruisseau-Papineau
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, SIAD

ANNEXE 2

Résolution : 2020 09 1734

Conseil d'administration du 15 septembre 20200

Docteur Laurence Duchesne, médecin de famille, permis 17-125 : le retrait du site CLSC et CHSLD Sainte-Rose de vos privilèges de pratique actuels a été accepté.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hospitalisation/UHB, prise en charge (S.C. CLSC/GMF)
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC et CHSLD Sainte-Rose
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hospitalisation/UHB, prise en charge (S.C. CLSC/GMF)
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients

Docteur Mihai-Catalin Penes, médecin de famille - Permis 12-140 : le retrait du site CLSC des Mille-Îles de vos privilèges actuels a été accepté.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS :

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD-UTH-Louise-Vachon), prise en charge (S.C. CLSC/GMF)
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Fernand-Larocque
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement La Pinière et CLSC des Mille-Îles
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS :

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD-UTH-Louise-Vachon), prise en charge (S.C. CLSC/GMF)
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Fernand-Larocque
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement La Pinière
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients